

175/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Florent LE HERVÉ ; Edouard TROLES ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Annick LE GALL ; Paul UGUEN ; Cyrielle MOY ; Sonia FLOCH

Absents : Françoise NORMAND, Laurence LE ROY-TASSEL

Procurations : Françoise NORMAND donne procuration à Paul UGUEN

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022

Objet : Allocation de vétérançe : sapeurs-pompiers

Monsieur Le Maire indique qu'il y a lieu de régler l'allocation de vétérançe 2022 aux anciens sapeurs-pompiers dont le montant individuel est de 364.25 € (360.29 € en 2021).

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du conseil pour le versement de cette allocation de vétérançe, aux personnes restantes domiciliées dans la commune.

Les membres du conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décident de voter pour le versement de l'allocation de vétérançe des sapeurs-pompiers dont le montant individuel est de 364.25 €.

Pour extrait conforme,

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée,



Christiane DUGAY